Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260605-2643_RI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le 05 juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Anne COUPEZ donne pouvoir à Armelle EON

Absent(s) excusé(s) : ROHAUT Yannick, COUPEZ Anne

Secrétaire de séance :

Date de convocation :26/05/2026

Date d'affichage : 26/05/2026

Délibération n°26/43 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Objet : Approbation du Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

À la suite des dernières élections, il est donc obligatoire pour le conseil de valider un règlement intérieur. Mme le Maire présente le règlement rédigé et propose au Conseil de le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

-**VALIDE** le règlement intérieur du Conseil Municipal présenté et annexé à la présente délibération

-**AUTORISE** Mme le Maire à le signer au nom du Conseil

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 05/06/2026

Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole,

Le secrétaire de séance, DUPUY Armelle,



Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260605-2643_RI-DE

